Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troisième correction du Rhône : mise en consultation du plan sectoriel

Conjointement avec les autorités valaisannes, le Conseil d'Etat a met en consultation publique, du 16 mai au 30 septembre 2008, le plan sectoriel «3e correction du Rhône». Les travaux liés à ce plan permettront notamment d'assurer une protection contre les crues et la préservation des fonctions écologiques aux abords du fleuve. L'entier du projet sera réalisé sur une période d'une trentaine d'années.

Le Plan sectoriel « 3e correction du Rhône » poursuit trois objectifs principaux : assurer une protection contre les crues et préserver les fonctions écologiques aux abords du fleuve; délimiter l'espace dévolu au Rhône et en définir l'inconstructibilité; fixer les règles de gestion territoriale pour les surfaces hors de cet espace Rhône conformément à la carte des dangers naturels. Le devis des travaux à réaliser sur plus de 30 ans dépendra de la variante retenue.

Il pourrait atteindre, voire dépasser, les 200 millions pour le canton de Vaud.

Les mesures prioritaires seront réalisables en grande partie dans les 12 ans. Le tronçon Monthey-Aigle sera inclus dans cette première étape. Les coûts pour la partie vaudoise de ce tronçon pourraient être de l'ordre de 65 millions pour cette période. La Confédération prendra en charge une part de ces coûts. Sur la base de la législation actuelle relative à la protection contre les crues, elle assumerait un taux de base de 35 à 45 % qui pourrait aller jusqu'à 65% au maximum pour des projets difficiles à financer. De plus, une participation financière de l'Office fédéral des routes (protection de l'autoroute) est également envisageable. Le taux de subventions fédérales devrait être similaire pour les deux cantons compte tenu de l'entrée en vigueur au début 2008 de la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT).

En augmentant sensiblement la sécurité des personnes, des infrastructures et des biens, la troisième correction du Rhône permettra d'améliorer les conditions cadre et l'attractivité du Chablais en facilitant la création et l'implantation de nouvelles sociétés créatrices d'emplois. Elle devrait également susciter une réflexion sur le bien-fondé de certaines affectations au voisinage du Rhône, en incitant les communes à procéder à une adaptation de leur plan d'affectation des zones ou à la réalisation d'infrastructures

d'intérêt cantonal ou régional.

Le Conseil d'Etat se prononcera sur la mesure du plan directeur cantonal et du plan sectoriel «3e correction du Rhône» en 2009, après avoir pris connaissance des résultats de la consultation.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 mai 2008

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 00 - Jean-François Jaton, chef du Service des eaux, sols et assainissement, 021 316 75 02